



MAIRIE DE BOURDEILLES

Dordogne
24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13
Fax. 05 53 54 56 27

Compte rendu Conseil Municipal du 19 février 2013

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, DESPORT G, Mmes MAZIERES S, LEGER S, MM. AUGUSTIN M, DUSSUTOUR N., FAYE J-P, VERNEUIL J-L, BILLANT J., ANGELI B, Mme DELCOURT S.

Etaient absents (excusés) : M. DEVAUX G (Procuration à M. BILLANT)

Etaient absents : M. BURGIN S.

Secrétaire de séance : Mme MAZIERES Sylvie

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du Procès-verbal du 23 octobre et du 18 décembre 2012
- ✓ La réforme des rythmes à l'école primaire
- ✓ Enquête publique chemin rural « Etourneau »
- ✓ Périmètre de l'EPCI issu de la fusion de la communauté de communes de Brantôme, Champagnac et Mareuil et du SIDAIC de la Gare
- ✓ Représentation des communes au sein du nouveau conseil communautaire
- ✓ Adhésion des communes de la Communauté des Communes du Brantômois au SMEAP Ribéracois
- ✓ Délégué suppléant au SIVOSS de Brantôme
- ✓ Présentation et vote des comptes de gestion 2012 (assainissement et commune)
- ✓ Présentation et vote des comptes administratifs 2012 (assainissement et commune)
- ✓ Affectation des résultats 2012 au budget 2013
- ✓ Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation
- ✓ Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 23 octobre et du 18 décembre 2012.

N. DUSSUTOUR précise qu'il s'est abstenu lors du vote du § 8 du PV du 23/10.

Les Procès-Verbaux des 23 octobre et 18 décembre sont lus et adoptés à l'unanimité des présents.

I LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L' ECOLE PRIMAIRE

Le Maire rappelle que le Gouvernement envisage une réforme des rythmes éducatifs dont l'organisation du temps scolaire dans les écoles primaires. En sus des heures d'enseignement, les élèves peuvent bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires, dont on ne sait si elles seront considérées comme du temps scolaire ou périscolaires.

Parallèlement il est prévu la mise en place d'un projet éducatif territorial qui doit constituer les modalités d'organisation sur la question des accueils périscolaires et transports scolaires (modification d'horaires, inadaptation des locaux, besoins de personnels, taux et qualité d'encadrement).

Les conseils d'école du RPI Bourdeilles, Valeuil, Saint Julien de Bourdeilles et Paussac Saint Vivien ont émis un avis négatifs sur la question.

Considérant les délais courts pour la mise en place d'une réforme dont il est difficile d'évaluer les impacts financiers ;

Monsieur le Maire propose de demander une dérogation auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale pour reporter l'application de la réforme à la rentrée de 2014-2015.

Accepté à l'unanimité.

II ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN RURAL « Etourneau »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de son accord sur le principe de changement d'assiette d'un chemin rural à « Etourneau ».

Le propriétaire concerné a fait réaliser les bornages et dossiers correspondants par un géomètre. Il convient maintenant de réaliser l'enquête publique et de fixer les modalités.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Décide la mise à l'enquête publique du dossier ;
- Fixe le prix d'achat et de vente à 0.30 € le m² ;
- L'acte sera passé sous la forme administrative.

III PERIMETRE DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRANTOME, CHAMPAGNAC DE BELAIR, MAREUIL ET DU SIDAIC DE LA GARE

REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Préfet a pris un arrêté portant projet de périmètre d'un EPCI issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Mareuil en Périgord, du Pays de Champagnac de Bélair, du Brantômois et du SIDAIC de la Gare. Parallèlement le Préfet nous a transmis un courrier nous rappelant la procédure de mise en œuvre de cette proposition du SDCI.

Il convient donc au conseil municipal de se prononcer sur :

1. La fusion des trois EPCI et du SIDAIC
2. Le périmètre de la future intercommunalité
3. La dénomination de la communauté de communes : Propose le nom de « Communauté de communes Dronne et Belle »
4. La localisation de son siège : proposition du siège de Champagnac de Bélair
5. La durée pour laquelle elle est instituée : durée illimitée
6. Les compétences transférées : le COPIL souhaite agréger l'ensemble des compétences des trois EPCI sans en rajouter de nouvelles, pour un exercice de celles-ci uniforme dès 2014 sur l'ensemble de l'EPCI créé, pour des questions d'équité. Ensuite la nouvelle EPCI aura trois mois pour redéfinir les compétences optionnelles et deux ans pour les compétences d'intérêts communautaires.
 - a. Dans ce cadre, le COPIL va proposer ultérieurement un projet « toiletté » des statuts qui seraient exercés à partir du 1^{er} janvier 2014, aux trois EPCI. Ceux-ci solliciteront ensuite leurs communes adhérentes afin d'entériner ces compétences.
7. La représentativité des délégués : proposition de rester sur la représentativité calculée selon la loi RCT du 16 décembre 2010 ; soit 3 délégués pour la commune de Bourdeilles.

Accepté à l'unanimité des présents sauf point 4 qui est adopté à la majorité des présents.

IV ADHESION DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU BRANTOMOIS AU SMEAP RIBERACOIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Préfet a pris un arrêté portant projet de modification de périmètre du SMEAP Ribéracois. Parallèlement le Préfet nous a transmis un courrier nous rappelant la procédure de mise en œuvre de cette proposition du SDCI. Il convient donc au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration de la commune de Bourdeilles.

Accepté à la majorité des présents.

V DELEGUE SUPPLEANT AU SIVOSS DE BRANTOME

Conformément au nouveau statut du SIVOSS de Brantôme, il convient de nommer un délégué suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, nomme Sian DELCOURT, délégué suppléant au SIVOSS de Brantôme.

VI PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2012

PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2012 AUX BUDGETS 2013

(Budget annexe assainissement et budget principal)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les comptes de gestion 2012 établis par Madame ROUSSEAU Martine, receveur municipal, sont conformes aux écritures de la commune. Monsieur REVIDAT Francis, adjoint au Maire, présente les comptes administratifs 2012. Après cet exposé, Monsieur FAYE Jean Pierre, doyen de l'assemblée, propose au conseil municipal l'approbation des comptes administratifs 2012 qui s'établissent ainsi :

Budget Annexe Assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 17 465.48 €

RECETTES 31 866.40 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 14 400.92 €

EXCEDENT REPORTÉ : 107 366.82 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : **121 767.74 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 144 335.40 €

RECETTES 20 722.33 €

RESULTAT DEFICITAIRE DE L'ANNEE : 123 613. 07 €

DEFICIT REPORTÉ : 8 945.69 €

RESULTAT CUMULE DEFICITAIRE : **132 558.76 €**

RESULTAT GLOBAL DEFICITAIRE DE CLOTURE
10 791.02 €

Accepté à la majorité des présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la majorité des présents, décide de reporter 132 558.76 € au 001 « déficit antérieur reporté » et d'affecter 121 767.74 € au 1068 pour le budget 2013.

Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 515 087.00 €

RECETTES 637 659.84 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 122 572.84 €

EXCEDENT REPORTÉ : 0 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : **122 572.84 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 348 971.49 €

RECETTES 736 632.45 €

RESULTAT DEFICITAIRE DE L'ANNEE : 387 660.96 €

DEFICIT REPORTÉ 618 712.84 €

RESULTAT CUMULE DEFICITAIRE : **231 051.88 €**

**RESULTAT GLOBAL DEFICITAIRE DE CLOTURE
108 479.04 €**

Accepté à la majorité des présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la majorité des présents, décide de reporter 231 051. 88 € au 001 « déficit antérieur reporté » et d'affecter 122 572.84 € au 1068 pour le budget 2013.

VII COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Monsieur le Maire informe qu'il a été nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants afin de pouvoir procéder aux dernières écritures :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Dépenses imprévues	022	244.00		
Fond de péréquation des recettes			73925	206.00
Dégrèvement TFNB Jeune Agri			7391171	18.00
TOTAUX		244.00		244.00

IX DIVERS

Lettre ouverte au conseil municipal :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Thouvenin de Villaret sur les agissements de certains autour des différents sur le tracé de la déviation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il condamne le vandalisme commis envers les affichages illégaux apposés contre le tracé retenu de la déviation. Il rappelle que ces actes ne sont pas tolérables. D'autre part une demande d'autorisation doit être formulée auprès de la préfecture pour la pose des banderoles. Il en va du respect de chacun.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire
Olivier CHABREYROU